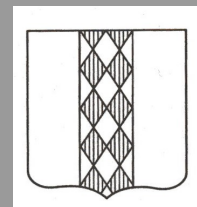


Moulézan Info



N° 90

Février 2017

<http://blog-mairiemoulezan.com>



- **Vendredi 3:** Assemblée Générale de la Cave Coopérative.
- **Mercredi 8:** Assemblée Générale du Club du 3ème âge.
- **Mardi 21 au Samedi 25:** Ludothèque à Moulézan..
- **Février, mois du théâtre dans notre syndicat Leins Gardonnenque** (voir plus loin)



Le mot du maire

A Bernis déjà, les 12 maires de l'ancienne communauté de communes Leins Gardonnenque qui ont intégré Nîmes Métropole ont été salués lors de leur première participation à la conférence des maires début janvier. Trois jours plus tard, nous siégeons au sein du premier conseil communautaire de l'année, ce qui marquait définitivement notre entrée au sein de notre nouvelle Communauté d'Agglomération. C'était un mariage forcé hier, c'est un mariage heureux aujourd'hui parce qu'on a appris à se connaître et à s'apprécier. Désormais mon rôle, aidé du conseil municipal, est d'inscrire le développement de notre commune dans un territoire qui s'est étendu : 39 communes regroupées sur 800 km² et qui compte 260 000 habitants. Cette nouvelle situation ne représente pas que des désavantages. Nîmes Métropole peut nous aider dans nos projets grâce à son expertise technique et administrative. Les compétences mutualisées peuvent aussi nous permettre de bénéficier d'une politique des transports plus ambitieuse et des fonds de concours pour financer des projets importants. Cependant, il nous faudra veiller à ce que l'appartenance à ce grand ensemble n'entraînent pas une perte de proximité avec nos administrés et de représentativité de nos territoires ruraux.

Le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, que nous avons bâti, permettra de conserver cette proximité et les services qui caractérisaient notre ancienne communauté de communes. Les douze communes qui le composent et qui ont choisi de mutualiser leurs moyens défendront aussi l'identité de nos villages au sein du groupe politique sans étiquette qu'ils ont créé (« Les Indépendants de Leins Gardonnenque ») à l'intérieur du conseil communautaire de Nîmes Métropole.

Vous le savez, 2017 est une année d'élections importantes. Nous sommes à moins de cent jours du premier tour de l'élection présidentielle qui semble de plus en plus incertaine. On assiste à un « chamboule tout » politique qui a déjà éliminé la plupart des candidats dont on parlait il y a quelques mois et qui est voulu par les électeurs des primaires. A l'heure du choix, n'oublions jamais les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui doivent nous guider. N'oublions jamais non plus que rien ne rapporte plus en politique que d'être une femme ou un homme de vérité.

Très cordialement, Pierre Lucchini

Traditions: La Saint Valentin

Le 14 février c'est la Saint Valentin. Mais qui est donc ce Valentin dont tout le monde parle ? La version la plus connue est celle d'un prêtre chrétien nommé Valentin qui célébrait des mariages en cachette de l'empereur romain Claude II qui avait fait annuler toutes les fiançailles de l'empire pour éviter que ses soldats soient tentés de rester avec leur fiancée plutôt que de partir à la guerre ! Valentin fut découvert et envoyé en prison jusqu'au 14 février.

Mais l'histoire qu'on préfère c'est celle de Valentin et Julia. Le pauvre Valentin est arrêté par l'empereur et jeté en prison. Il se lie d'amitié avec Julia, la fille de son geôlier, qui lui apporte ses repas. La jeune fille est aveugle, alors Valentin lui décrit le monde pour qu'elle puisse se l'imaginer jusqu'au jour où un miracle a lieu ! Grâce à la bonté de Valentin, Julia retrouve la vue et peut enfin voir le monde. On raconte qu'à la mort de Valentin, son amie Julia planta un amandier prêt de sa tombe. Aujourd'hui, cet arbre est un symbole de l'amour, comme la rose.

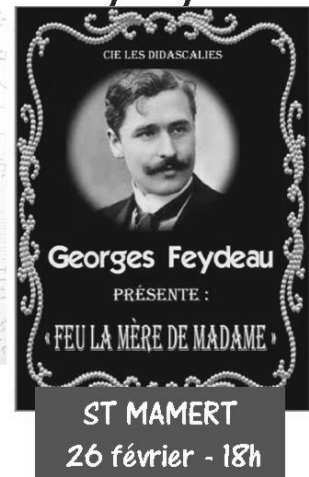
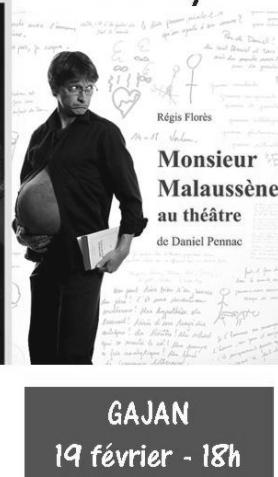
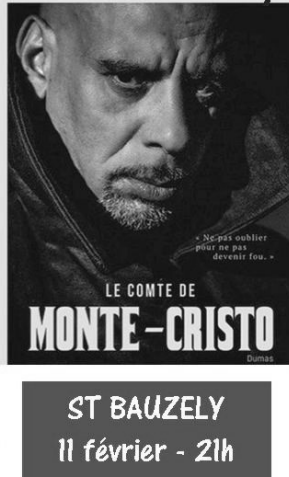
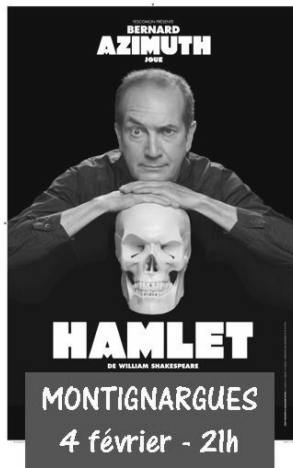
Saint Valentin est le patron des amoureux. Le 14 février n'oubliez pas de vous prouver mutuellement votre amour.....

« *Qui taille en février met du raisin dans son panier.* »

En février vous aurez la possibilité d'assister à 4 très bonnes pièces de théâtre...

Le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque vous propose

Le
M
o
i
s



du
T
h
é
â
t
r
e

La culture n'est pas morte avec la Communauté de communes. Elle ressuscite même avec un nouveau souffle au sein du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque. La brochure « Culture » du premier semestre 2017 vous sera très prochainement distribuée dans vos boîtes aux lettres. Il faut espérer que Nîmes Métropole reverra rapidement la répartition de son programme culturel (vendredis de l'Agglo, festival de Jazz...) afin que nos communes puissent en bénéficier. D'ici là, nous avons pris le relais... 2017 sera de nouveau une belle année culturelle. Vous serez informés en temps réel de chaque spectacle, mais d'ici là vous avez quelques dates à réserver dans vos agendas car cette programmation s'annonce d'une très grande qualité !!

7 euros.

5 euros pour les abonnés des communes de Fons, Gajan, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert du Gard et Sauzet (il faut pour cela acheter une carte d'abonnement à 2 euros, disponible sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, le soir du spectacle ou au secrétariat du syndicat à compter de lundi 30/01)

Gratuit pour les enfants et les étudiants sur présentation d'un justificatif.

Avec le concours du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque.

12-17 ans... Le mercredi après-midi plus d'excuses !!!

A compter du mercredi 4 janvier 2017, les jeunes ont la possibilité de prendre le repas de midi à l'espace jeunes (situé derrière le collège). Pour cela, il est nécessaire de réserver son repas avant 10h00. Il sera facturé 3€50. Cette mesure a été mise en place afin d'assurer la continuité entre les temps de classe et le début des activités proposées par les animateurs, de 14h00 à 18h30... Comme ça que l'on habite Saint Geniès ou ailleurs, on peut participer aux activités !! Infos: 04.66.63.01.11 / 06.34.52.40.91 / leinsgardonnenque@francas30.org

Grand Jeu de la Saint Valentin sur la page Facebook du Syndicat (<https://www.facebook.com/SyndicatMixteLeinsGardonnenque/>)

Le 14 février nous diffuserons sur les panneaux lumineux de Fons, Gajan, Montignargues, Moulézan, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert et Sauzet le message d'amour tiré au sort ici le lundi 13 février à 17h.

Avant cette date : partagez ce message en **mode public** sur votre mur et envoyez nous en **message privé** le message que vous souhaiteriez diffuser (conditions obligatoires pour participer). Nous tirerons au sort en direct un message le lundi 13 février à 17h qui sera diffusé toute la journée du 14 sur les panneaux lumineux. Quel plus beau cadeau pour la St Valentin qu'un message d'amour ? A vous !! (Syndicat Mixte Leins Gardonnenque)

La vie du village

Crottes de chiens:

Il faut croire que dans notre village les chiens aiment particulièrement les endroits suivants:

La Rue Basse, la Rue de l'Eglise, la Rue du Quartier Bas, Le Valladas, la Place de la Mairie, La Ruelle.

En effet, tous les matins ces rues sont jonchées de crottes... Alors il y a deux solutions. Soit elles sont particulièrement attractives pour les chiens du village, soit les riverains y conduisent leurs chiens afin qu'ils se soulagent. Cela fait maintenant plusieurs années qu'à travers ce bulletin il est demandé aux propriétaires de chiens de conduire ces derniers au bord des chemins ruraux autour du village ou de ramasser les crottes de leurs compagnons. Des consignes ont été données. Le chien qui sera pris en « flagrant délit » permettra à son propriétaire de se délester lui de 350 €. Le procureur a été informé et il suffira d'une lettre du Maire pour déclencher la procédure.... Maintenant ça suffit !

Prochain ramassage des encombrants le jeudi 2 mars 2017... Prévenez la mairie.



La ludothèque a pour but de promouvoir l'activité ludique et de faire partager le plaisir de jouer. Centrée sur le jeu et le jouet, elle a pour mission de favoriser le jeu libre et de valoriser le patrimoine ludique... pour tous et à tout âge !

Animée par une ludothécaire qualifiée, la ludothèque offre à tout individu qui le souhaite des espaces pour jouer sur place à tout type de jeux et un service de prêt (jeux de société, jeux géants, jeux du monde, jouets, jeux d'éveil...). Elle peut aussi proposer des activités complémentaires sous forme d'animations ou d'ateliers.

A MOULEZAN DU 21 AU 25 FEVRIER

Mardi: 14h30-18h45/Mercredi: 10h-12h et 14h-18h45

Jeudi: 16h-18h45/Vendredi: 16h-18h45

Samedi: 10h-12h et 14h-18h45

Vous pouvez louer: Malle anniversaire: 10€ le week-end

Jeux géants: 8€ par jeu et par jour

Infos Mairie

Ramassage des ordures ménagères:

Du fait de notre intégration à Nîmes-Métropole, la gestion du ramassage des ordures ménagères est confiée à cette agglomération. Ainsi, si les jours de ramassage n'ont pas changé (Lundi, mercredi et vendredi) les horaires sont différents pour des contraintes de planification. **En ce qui concerne Moulézan, le ramassage commencera entre 5h45 et 6h00 le matin.** Cela veut dire que si vous ne vous levez pas à cette heure là, il faudra sortir vos sacs la veille avec le risque qu'ils soient « visités » par les chats, les chiens ou d'autres animaux errants pendant la nuit.

Il est prévu que Nîmes-Métropole distribue des poubelles dans chaque foyer, ... Quand ? On n'en sait rien pour le moment... En attendant, essayez de prendre vos précautions pour éviter que le village devienne un tas d'immondices. En cas de problème, comme d'habitude, prévenez la mairie. Merci.

Distribution des sacs poubelles:

Les sacs poubelles bleus seront distribués les 7 et 9 février de 9h à 11h. Ceux qui seront absents pendant ces distributions pourront récupérer leurs sacs au secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Elections. Inscriptions tardives sur les listes:

Il existe un certain nombre de cas pour lesquels il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales et voter en 2017. Sous réserve de faire parvenir leur demande avant le 10^e jour précédant l'élection, peuvent encore s'inscrire ceux qui atteignent la majorité, déménagent pour motif professionnel, obtiennent la nationalité française, recouvrent le droit de vote. C'est aussi le cas pour les fonctionnaires admis à la retraite et les militaires retournant à la vie civile.

Composteurs:

L'Agglo de Nîmes peut vous livrer à domicile un composteur (20 €). Les personnes intéressées sont priées de le faire savoir à la mairie en fournissant leurs adresse et numéro de téléphone.

Pont du Gard



Profitez d'un accès illimité au site et de tarifs réduits sur la billetterie

A partir du 1er janvier, les cartes d'accès au Pont du Gard ne sont plus valables. Il suffit de présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile. Cela, quelque soit le véhicule utilisé.

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Un formulaire doit être rempli à la mairie. L'autorisation sera valable pendant un an.

Ecole, garderie, microcrèche, bibliothèque



Les menus de février à la cantine de Domessargues

En février les légumes de saison sont le navet et la carotte.

Le fruit de saison est la poire.

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|----------------------|--|---|---|--|
| 30/01 au 03/02 | Mélange Farandole (scarole, chou blanc, radis, maïs) Raviolis au tofu Faisselle Crème de marron | Salade de lentilles blondes Chipolatas grillées Purée de courges Berger de Lozère Fruit de saison | Endives vinaigrette Pot au feu et ses légumes Bûche de chèvre à la coupe Crêpe au chocolat et noisette | Friand au fromage Dos de colin sauce curry Haricots romano Tartare Fruit de saison |
| 06 au 10 | VACANCES D'HIVER | | | |
| 13 au 17 | | | | |
| 20 au 24 | Potage de légumes Tartiflette Laitage des Cévennes. Fruit de saison . | Accras de morue Œufs durs Epinards à la crème Vache picon Fruit de saison | Betteraves vinaigrette Escalope viennoise Gratin de courges Gouda Tarte aux pommes | Carottes râpées et dés de fête Chili con poisson Riz Fromage blanc aromatisé |

Infos pratiques

Impôts:

Depuis le 1er janvier 2016, le paiement de l'impôt sur le revenu et des autres impôts ou taxes recouvrés par voie de rôle doit se faire obligatoirement par un moyen dématérialisé. Le contribuable a le choix entre le prélèvement mensuel ou à l'échéance ou le paiement en ligne sur internet.

En 2017, le seuil de paiement obligatoire de l'impôt (ou acompte) par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne sur impots.gouv.fr ou par smart phone est fixé à 2 000 €. Ce seuil de paiement obligatoire par prélèvement ou télépaiement sera réduit à 1 000 € en 2018. En 2019, tous les impôts d'un montant supérieur à 300 € seront obligatoirement payés par prélèvement ou télé règlement en ligne.

Attention, le contribuable qui ne respecte par cette obligation de paiement dématérialisé et qui paierait donc son impôt par chèque doit payer une majoration de 0,2% de la somme due, avec un minimum de 15 €.

Permis de conduire:

Compte tenu de difficultés rencontrées avec la préfecture, la mairie n'assure plus les démarches administratives concernant les permis de conduire. Vous devez vous adresser directement à la préfecture.

Panneau d'information:

Associations, commerçants, particuliers, si vous avez une information à faire passer à la population du village, proposez votre texte à la mairie.... C'est gratuit.